

2026/



**DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE**  
**VILLE DE RIS-ORANGIS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DÉLIBÉRATION N°2026/114**

**Objet : Actualisation du tableau des emplois**

**Séance du mardi 28 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 28 avril, à 18 h 15, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du mercredi 15 avril 2026 pour le Budget Primitif et les questions financières, puis par un envoi complémentaire en date du mercredi 22 avril 2026 pour les autres points à l'ordre du jour, se sont réunis au nombre de 34, à la salle Bruno Latour, 10 place Jacques Brel, sous la présidence de Madame Sonia Benameur, Maire.

Nombre de membres

En exercice : 39

Présents à la séance : 34

Excusés représentés : 5

**Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :**

Sonia Benameur, Phu Hien Nguyen, Pierre Basbagill, Magali Lourtil-Martinelli, Séverin Yapo, Stéphanie Boisseau, Bilel Moumni, Dicle Yildirim-Bakir, Thomas Merabli, Nadia Ourbia, Eric Thebault, Wafae Amar, Christophe Fouley, Céline Fourti, Denis Chartier, Carole Diaz, Etienne Combrisson, Hafida Khamari, Farida Ouaret, Yannick Lefranc, Virginie Orus, Julien Baril, Waqas Zahid-Latif, Christian Matshiam, Sonia Abrunhosa, Allan De Araujo, Ely Miranda, Lina Kissa, Gilles Melin, Serge Mercieca, Kykie Basseg, Nicolas Garcia, Magaly Lefebvre, Christine Tisserand

**Excusés représentés :**

Zahira Kada à Séverine Yapo, Claudine Lechopier à Etienne Combrisson, Stéphane Raffalli à Gilles Melin, Sophie Kelkoura à Magaly Lefebvre, Souad Medani à Serge Mercieca

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil municipal pour la présente séance. Monsieur Ely Miranda est désigné pour remplir ces fonctions, qu'il accepte.

**Hôtel de ville**

Place du Général-de-Gaulle  
91130 Ris-Orangis  
T. 01 69 02 52 52  
F. 01 69 02 52 53  
Contact@ville-ris-orangis.fr



2026/

Ville de  
Ris-Orangis  
Conseil municipal du  
28 avril 2026  
DÉLIBÉRATION  
N°2026/114

## **Objet : Actualisation du tableau des emplois**

Ressources Humaines

### **LE CONSEIL,**

**SUR** proposition de Madame Sonia BENAMEUR, Maire de Ris-Orangis,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code Général de la Fonction Publique,

**VU** la délibération n°2025/397 du Conseil municipal du 17 décembre 2025 relative à la mise à jour du tableau des emplois,

**CONSIDERANT** que conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant,

**CONSIDERANT** qu'il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services de la commune,

**CONSIDERANT** que la gestion des emplois communaux nécessite une adaptation régulière du tableau des effectifs, notamment en fonction des besoins de la collectivité au regard de ses objectifs en matière de gestion des emplois et des compétences ainsi que des mouvements de personnel,

**CONSIDERANT** qu'il convient de modifier les emplois permanents du personnel communal,

### **APRES DELIBERATION**

**DECIDE** de modifier les grades ou cadres d'emplois et/ou le temps de travail :

- Passage du grade d'adjoint technique territorial à temps complet au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (6 postes, suite à avancement de grade)
- Passage du grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet au grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet (8 postes, suite à avancement de grade)
- Passage du grade d'agent de maîtrise à temps complet au grade d'agent de maîtrise principal à temps complet (1 poste, suite à avancement de grade)
- Passage du grade de technicien à temps complet au grade de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (1 poste, suite à avancement de grade)
- Passage du grade d'adjoint administratif territorial à temps complet au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (2 postes, suite à avancement de grade)
- Passage du grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet au grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet (3 postes, suite à avancement de grade)
- Passage du grade de rédacteur à temps complet au grade de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (2 postes, suite à avancement de grade)

2026/

- Passage du grade de rédacteur territorial de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet au grade de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet (1 poste, suite à avancement de grade)
- Passage du grade d'attaché à temps complet au grade d'attaché principal à temps complet (2 postes, suite à avancement de grade)
- Passage du grade d'adjoint d'animation territorial à temps complet au grade d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (6 postes, suite à avancement de grade)
- Passage du grade d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet au grade d'adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet (5 postes, suite à avancement de grade)
- Passage du grade d'animateur à temps complet au poste d'animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (1 poste, suite à avancement de grade)
- Passage du grade d'animateur de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet au poste d'animateur principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet (1 poste, suite à avancement de grade)
- Passage du grade d'auxiliaire de soins de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet au grade d'auxiliaire de soins de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet (1 poste, suite à avancement de grade)
- Passage du grade de gardien-brigadier à temps complet au grade de brigadier-chef principal à temps complet (3 postes, suite à avancement de grade)
- Passage du grade d'éducateur territorial de jeunes enfants au grade d'éducateur territorial de jeunes enfants de classe exceptionnelle (2 postes, suite à avancement de grade)
- Passage du grade d'adjoint d'animation territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe au grade d'animateur (1 poste suite à promotion interne)
- Passage du grade d'adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe au grade de rédacteur (1 poste suite à promotion interne)
- Passage du grade de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe au grade d'attaché territorial (2 postes suite à promotion interne)
- Passage du grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe au grade d'agent de maîtrise (1 poste suite à examen professionnel par voie de promotion interne)
- Passage du grade d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe au grade d'agent de maîtrise (1 poste suite à examen professionnel par voie de promotion interne)
- Passage du grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe au grade d'agent de maîtrise (2 postes suite à promotion interne au choix)
- Passage du grade d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe au grade d'agent de maîtrise (1 poste suite à promotion interne au choix)
- Passage du grade d'agent spécialisé principal des écoles maternelles de 1<sup>ère</sup> classe au grade d'agent de maîtrise (1 poste suite à promotion interne au choix)
- Modification d'un poste sur le grade d'adjoint administratif territorial à temps complet en un poste sur le grade de rédacteur (coordinateur CLAS/Coup de pouce)
- Modification d'un poste sur le grade d'adjoint administratif territorial à temps complet en un poste sur le grade de d'adjoint d'animation à temps complet (gestionnaire scolaire)
- Modification d'un poste sur le grade de rédacteur en un poste sur le grade d'adjoint administratif (agent guichet unique).

2026/

**DECIDE** la création :

- D'un poste d'assistante administrative au PADM sur le grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe, à temps complet,
- D'un poste de gestionnaire scolaire sur le grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet.
- D'un poste de coordinatrice administrative des affaires scolaires sur le grade de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe.

**PRECISE** que les emplois vacants seront pourvus par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ils pourront être pourvus par un agent contractuel sur la base de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction Publique.

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année en cours et suivants.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme  
Sonia Benameur  
Maire de Ris-Orangis

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture

le : **04 MAI 2026**

Publié le : **04 MAI 2026**

Notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification. Le Tribunal Administratif de Versailles peut aussi être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

